





Éric MOISAN
Maire de
Jugon Les Lacs
Commune Nouvelle



Dans quel monde vit-on ? Le peuple ukrainien vit un réel calvaire sous les massacres perpétrés par l'armée russe, aux ordres d'un homme totalement inhumain, qui a perdu la raison. Mais a-t-il vraiment perdu la raison ? N'a-t-il pas toujours eu cette volonté d'asseoir sa domination et de déstabiliser le monde entier, sans que personne ne puisse intervenir ? Comment avons-nous pu le laisser, pendant toutes ces années, construire son stratagème politico-financier et imposer sa dictature dans son pays et au-delà de ses frontières. Et dire qu'il y a encore quelques semaines, certains de nos candidats à l'élection présidentielle de notre chère démocratie, adulaient le président russe. Mesurons le luxe que nous avons de vivre dans une République démocratique qui porte les valeurs « liberté-égalité-fraternité » et où la souveraineté appartient au peuple.

A chacun de nous, il appartient de préserver ces valeurs, de les transmettre aux générations futures en France et au-delà de nos frontières. Sans cesse la démocratie est piétinée et la paix est menacée. Nos amis ukrainiens en sont les victimes et la situation de chaos que vit l'Ukraine nous renvoie aux années les plus sombres de notre histoire, alors que nous n'aurions jamais penser revivre cela.

Cet éditto, est pour moi l'occasion d'exprimer toute notre solidarité et notre compassion au peuple ukrainien. A défaut de faire taire les armes, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour accueillir ces familles, ces femmes et enfants traumatisés, qui n'ont d'autre choix que de fuir leur patrie.

Si l'Europe et notre pays s'organisent en conséquence, que des particuliers, des associations et des entreprises se mobilisent, notre commune, selon nos moyens, prendra aussi ses responsabilités face à cette situation inédite, à la fois en termes de soutien financier et en matière d'hébergement. Ainsi, si notre volonté était de vendre prochainement la maison appartenant à la commune, 12 rue du Poudouvre, nous avons retardé l'échéance, pour la mettre à disposition de la préfecture et accueillir des familles ukrainiennes.

Ces hommes et ces femmes arrivent totalement démunis, sans le moindre Euro. Dès lors, ils doivent être accompagnés au quotidien et les enfants intégrés dans nos écoles. Si les services de la commune seront, pour leur part, totalement investis dans cet engagement, j'appelle toutes les bonnes volontés désireuses de s'inscrire dans une démarche de solidarité collective, à se faire connaître. En dernière page de ce bulletin, vous trouverez quelques informations utiles. Aussi, pour satisfaire nos besoins, je vous invite à vous tenir informés soit auprès du secrétariat de la mairie, soit sur le site internet ou le site Facebook de la commune.

Une nouvelle fois, cette catastrophe humanitaire, qui frappe à notre porte, éveille nos consciences et nous allons, plus que jamais, devoir faire preuve de bienveillance et de solidarité. En ce sens, je sais pouvoir compter sur le dévouement des différentes associations et des habitants de la commune.

Solidarité à l'Ukraine
Le Maire,
Eric MOISAN

NOUVELLE PERMANENCE



Votre conseiller « Point conseil budget » est là pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget, et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.

De quoi s'agit-il ?

- Des permanences ouvertes à tous
- Gratuites
- Des conseils confidentiels et personnalisés

Pourquoi ?

- Améliorer la gestion de votre budget
- Faire face à une situation financière difficile
- Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle
- Demander des conseils sur la gestion budgétaire

• **Jugon-Les-Lacs**
Espace France Services
2^{ème} mardi du mois
De 9h00 à 12h00

**Demande de renseignements,
prise de rendez-vous :**
Clara HAYE
Conseillère économie sociale familiale
06 65 54 15 81 | 02 96 33 00 94
clara.haye@famillesrurales.org



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



23 rue de Penthievre

Jugon Les Lacs

Informations : jugon-les-lacs@frances-services.gouv.fr
ou 02 96 31 61 62

Ouvert du lundi au vendredi
matin de 9h à 12h
et le mardi, jeudi et vendredi
après-midi de 14h à 17h

la cité
des Métiers

de
Côtes
d'Armor

Le bus des métiers

📍 sur le territoire de Lamballe Terre et Mer

Quels services proposés ?

► Entretiens avec un.e conseiller.ère



- **Découverte** des métiers, **outils** en accès libre, **rencontres** avec des **professionnels**
- Accès à des **outils numériques** pour votre projet professionnel

Pour qui ?

- Services **gratuits** et **ouverts à tous** : demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, scolaires, ...



Le Bus des Métiers sera présent le **mardi 5 avril** à **Jugon-les-Lacs de 14h à 17h** sur la **Place de la Poste**.

Cet outil mobile, permet aux conseillers de la Cité des Métiers d'informer toutes les personnes qui auraient des **questions sur les métiers, la formation, l'emploi, la création d'activité et la reconversion professionnelle**.

Le public aura également accès aux outils numériques, comme des ordinateurs, des tablettes numériques, une imprimante, une connexion internet.

De nouveaux **casques de réalité virtuelle** seront mis à disposition pour une découverte immersive de nombreux métiers !

Les échanges avec les conseillers à la vie professionnelle concernent tous les publics : scolaires, salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, personnes sans activité professionnelle,...

L'accès est **gratuit et sans rendez-vous**.

INFOS COMMUNALES



ÉLECTIONS 2022

ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE
DES 10 ET 24 AVRIL

ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES
DES 12 ET 19 JUIN

NOUVEAUTÉ

Les 2 bureaux de vote de la Commune se situeront au Foyer Rural de Jugon; ainsi **tous les électeurs de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle devront voter au Foyer Rural.**

NOUVEAUTÉ

Bureau 1 : Jugon + Lescouët

Bureau 2 : Dolo + Saint Igneuc

Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales vont recevoir avant le 10 avril leur carte électorale portant l'indication de leur bureau de vote.



LES PROCURATIONS ÉLECTION 2022

L'électeur peut donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

> En faisant une demande en ligne sur le site **maprocuration.gouv.fr**, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les

deux mois qui suivent.

> En se rendant directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité.

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le Numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale.

Vous pouvez vérifier que vous avez bien donné ou reçu une procuration en vous connectant sur le site service-public.fr.

> Les Français établis hors de France qui ne peuvent pas se déplacer pour voter personnellement dans le bureau de vote de leur commune ou de leur circonscription consulaire peuvent donner procuration via ce même site maprocuration.gouv.fr. Ils doivent ensuite faire valider la procuration devant le commissariat de police, la brigade de gendarmerie ou le consulat/ambassade de leur choix.

> Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Carte identité/passeport : délai d'obtention



Actuellement, le délai minimum pour obtenir son nouveau titre d'identité peut atteindre 5 mois : jusqu'à 3 mois pour la prise de rendez-vous (obligatoire) en mairie et 2 mois maximum pour l'établissement du titre. Il convient donc d'anticiper vos futurs besoins en effectuant la démarche de prise de rendez-vous au secrétariat de la mairie 0296316162.



Conseil Municipal

Suite à la démission de M. Philippe BERTRAND de ses fonctions de conseiller municipal et M. Laurent TRONEL de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au maire, 2 nouveaux élus (Mme Chantal ALLÉE et M. Denis KEURMEUR) ont intégré le conseil municipal et un nouvel adjoint a été nommé: M. LEBLANC Robert.



CONSEIL MUNICIPAL

Attribution des adjoints

Jean-Charles ORVEILLON : 1er adjoint

- Administration générale de la commune
- Finances et Budget
- Urbanisme
- Environnement

Christelle MEUNIER : 3ème adjointe

- Commerce, artisanat, entreprises, marchés hebdomadaires
- Affaires scolaires et périscolaires
- Label « Village Etape » et label fleurissement

Adeline BRIVE : 5ème adjointe

- Communication
- Affaires culturelles (bibliothèques, jumelage, exposition culturelles, ...)
- Label « Station verte » et « station pêche »

Patrick MENARD : 2ème adjoint

- Affaires sociales, cohésion sociale, solidarité, personnes âgées, vice président du CCAS, CIAS, Ehpad
- Cimetière et affaires funéraires
- Festivités et cérémonies patriotiques
- Vie associative et sportive

Gwénaëlle AOUTIN : 4ème adjointe

- Tourisme
- Patrimoine, label « Petite Cité de Caractère »
- Conseillère communautaire à Lamballe Terre et Mer
- Vice-Présidente de la SPL tourisme de LTM



Robert LEBLANC : 6ème adjoint

- Travaux
- Equipements sportifs
- Action verte, Jardins des saveurs

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible et consultable en mairie et sur le site internet

ÉTAT CIVIL

Depuis la mi-décembre 2021 ,

il y a eu 7 naissances dont :

- Nairobie BERHAULT née le 19 janvier 2022
- Manel CLÉMENT né le 10 février 2022

et 6 décès :

- M. Fernand BUSATA décédé le 18 octobre 2022
- M. Louis HOURDIN décédé le 3 février 2022
- M. Henri FOUERE décédé le 4 février 2022
- M. Baptiste PALLARES décédé le 6 février 2022
- Mme Paulette LOPEZ décédée le 15 février 2022
- Mme Marie LEBRAS décédée le 7 Mars 2022

REGLEMENTATION



Réglementation des activités sur le lac de Jugon

Les activités nombreuses et variées exercées sur le lac de Jugon et la grande affluence des promeneurs ou pratiquants de sports divers, nécessitent la mise en œuvre d'une réglementation adaptée permettant, tout en assurant le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique, de concilier ces différents usages. Plusieurs arrêtés municipaux étaient déjà intervenus et il est apparu souhaitable de les compléter et de les réunir dans un seul règlement de police municipale. C'est donc désormais un arrêté du maire en date du 15 mars 2022 qui prescrit l'ensemble des règles à respecter par **les usagers du lac de Jugon et de ses abords**.

I] Interdiction du camping, caravanes, camping-cars

Il est interdit de camper en installant une tente ou abri quelconque, une caravane ou un camping-car sur le site du grand étang de Jugon, en dehors du terrain de camping homologué « Au bocage des Lacs ».

Par exception à cette interdiction générale, pour permettre **la pratique de la pêche** et notamment celle de la carpe, la nuit, dans les conditions définies par la Fédération Départementale de pêche des Côtes d'Armor, les personnes titulaires d'une carte de pêche réglementaire sont autorisées, uniquement pour la durée de l'action de pêche, à implanter **un abri de pêche et un seul**, respectant obligatoirement les caractéristiques suivantes : ne pas dépasser une surface de 5 m², être d'une couleur s'intégrant dans le paysage environnant (vert foncé, marron, camouflage...), et n'apportant aucune gêne aux autres usagers du plan d'eau.

En outre, n'est autorisé à stationner, par tente ou abri, qu'un seul véhicule.

L'implantation d'un tel abri est toutefois interdite sur le contrefort de la digue et sur les bords de l'étang situés entre le Centre Nautique et la limite du Terrain de camping.



II] Interdiction stricte de la baignade

La baignade est strictement interdite dans les eaux du grand étang de Jugon et ce sur la totalité de son étendue.

III] L'usage de la passerelle flottante est soumis aux règles suivantes

La passerelle flottante installée sur l'étang de Jugon est réservée à un usage piétonnier. La circulation des véhicules à moteurs et des chevaux y est strictement interdite. Son usage est par ailleurs soumis aux règles suivantes :

- les enfants qui l'empruntent doivent être sous la surveillance d'un adulte,
- il est interdit de monter sur les garde-corps, de plonger ou de sauter de la passerelle,
- il est fait obligation aux cyclistes de descendre de vélo pour traverser la passerelle,
- il est interdit de pêcher à partir de la passerelle.

En cas de crue, toute circulation, y-compris piétonnière, est interdite sur la passerelle.

IV] Circulation des véhicules sur le chemin communal ouest, côté Dolo

La circulation des camping-cars et caravanes est interdite sur le chemin situé en bordure ouest du grand étang, côté Dolo, entre le croisement de ce chemin avec le CD 16 reliant Jugon à Dolo et la passerelle implantée sur l'étang.

La vitesse des véhicules automobiles circulant sur ce chemin est limitée à 10 km/h..

V] Interdiction de faire du feu et d'utiliser des barbecues sur les bords de l'étang

Il est interdit à toute personne et en toute saison, de faire du feu sur la totalité du pourtour du grand étang de Jugon. L'utilisation de barbecues y est également interdite.

ENVIRONNEMENT & ECOLOGIE

Collecte déchets ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la redevance incitative est effective sur toutes les communes de notre territoire pour encourager les bons gestes de recyclage, diminuer les quantités de déchets ménagers et répondre à la réglementation (Loi NOTRe). Elle est calculée suivant le nombre de présentations de votre bac à ordures ménagères à la collecte et du nombre de personnes dans votre foyer. Des mesures spécifiques sont proposées aux professionnels.

Le nombre de sorties de votre bac jaune est-il comptabilisé ?

Non, car l'objectif est bien d'encourager le tri et de réduire notre production de déchets ménagers.



Combien de levées incluses dans le forfait de base ?

12 levées par an. Au-delà, le foyer paiera chaque levée supplémentaire.



Attention si vous présentez votre bac marron tous les 15 jours (soit 24 levées annuelles), votre foyer sera facturé de 12 levées supplémentaires en plus de votre forfait de base.

Prospection des plans d'eau sur le bassin versant de l'Arguenon

Dans le cadre du contrat de bassin versant de l'Arguenon, courant sur la période 2022-2024, est organisée une prospection des plans d'eau présents sur le bassin versant de l'Arguenon. Celle-ci sera effectuée par deux agents rattachés respectivement à Lamballe Terre-et-Mer et à Dinan Agglomération.

A travers la réalisation d'un inventaire de terrain, l'objectif de ce travail est d'acquérir une meilleure connaissance des plans d'eau et de leurs rôles sur la ressource en eau tant en ce qui concerne la quantité disponible qu'en ce qui concerne sa qualité. Seront aussi examinées la problématique des inondations, la présence de la biodiversité, ainsi que les différents usages de l'eau, y-compris en matière de loisirs.

Les prospections seront conduites sur une période de **5 mois, entre avril et août 2022**. Un rendu sera réalisé en fin d'étude. Les services de Lamballe Terre et Mer peuvent apporter sur le sujet toute information complémentaire jugée nécessaire.



Abandonner la qualification de « Commune Nouvelle »



L'opération « Conjugons nos Lacs, entre Rosette et Arguenon » animée par les cabinets « Inkipit » et « Le facteur urbain » se poursuit. Néanmoins, comme il en a été rendu compte sur le bulletin communal de décembre 2021, les différentes rencontres organisées avec les habitants et acteurs de la commune ont mis en évidence plusieurs questionnements et permis d'avancer des pistes de travail qui devront aboutir, dans les semaines à venir, à la proposition d'actions et de projets.

D'ores et déjà, l'un des constats faits, c'est le consensus qui existe sur le rejet de la dénomination « Commune Nouvelle », qui « n'a pas de sens » et ne représente pas le territoire. Cette connotation purement administrative, qui alourdit le nom, lequel « n'entre même plus dans les cases des imprimés », supprime la richesse d'évocation et d'émotion que suscite « Jugon-les-Lacs ».

Ce qui rassemble Dolo, Jugon, Lescouët et Saint-Igneuc, ce qui fait sens commun, c'est l'eau. Ce sont les rivières, les étangs, les lacs qui positionnent le territoire de Jugon-les-lacs, appellation qui rayonne et dont les évocations spontanées sont fortes.

Pour autant, ce n'est pas parce que l'on est fier d'habiter Jugon-les-Lacs que l'on ne se sent pas en même temps « dulcinéen », « lescouetain » ou « ignacien ». Les deux qualités ne sont pas antinomiques. Dolo, Jugon, Lescouët et Saint-Igneuc ont aussi leur caractère, leur histoire propres qui enrichissent Jugon-les-lacs. Même sur le plan administratif, il est parfois bon de préciser, dans l'adresse par exemple, le nom de l'ancienne commune, afin d'éviter des confusions entre deux lieux-dits dont les noms se ressemblent.

Il est enfin tout à fait souhaitable de conserver sur les panneaux d'entrée d'agglomération les noms des anciennes communes, en indiquant par exemple en gros caractères « Dolo » et en-dessous en caractères plus petits « commune de Jugon-les-Lacs », ainsi que cela a été fait sur les panneaux d'entrée d'agglomération de Saint-Igneuc. Une mention particulière pour le bourg de Lescouët-Jugon, qui a conservé les vieux panneaux d'entrée d'agglomération en béton. Ceux-ci présentent un caractère patrimonial et historique qu'il paraît souhaitable de préserver en les conservant tels quels.

Faire commune ensemble, c'est aussi respecter les différences de chacun. La diversité est source de richesse : diversité des paysages, diversité du patrimoine, diversité des histoires, diversité des activités, diversité des femmes et des hommes qui, tout en mettant en valeur leur passé, se rejoignent pour écrire l'avenir.

Tenant compte de ces remarques que « Conjugons nos lacs entre Rosette et Arguenon » a fait remonter, nous nous proposons donc d'entamer la procédure de changement de nom de « Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle ». Une telle modification nécessite en effet l'intervention d'un décret.

Dans cette perspective et bien qu'une telle consultation ne soit pas obligatoire, il nous a semblé intéressant de demander leur avis aux habitants pour qu'ils confirment ou non les avis recueillis par les cabinets « INKIPIT » et « Le facteur urbain », dans leur enquête. C'est la raison pour laquelle, il vous est proposé, si vous le souhaitez, de répondre à la question ci-dessous :

- soit en retournant à la mairie le coupon réponse ci-dessous
- soit en votant sur le site internet de la commune de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, sur la page d'accueil à la rubrique « sondage »

Etes-vous d'accord pour, dans le nom « Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle », abandonner la qualification « Commune Nouvelle » ?

Sondage

☐

Oui

☐

Non

CONJUGONS NOS LACS !

ENTRE ROSETTE ET ARGUENON

Une démarche pour partager ce qui nous rassemble aujourd'hui et construire ensemble l'identité du territoire à faire valoir demain.

La démarche participative « **ConJugons nos Lacs** », autour de l'identité du territoire de Jugon-les-Lacs, touche à sa fin...

Un important travail de collecte et d'échange a été réalisé de juin à novembre 2021, au cours duquel les agences *Inkipit* et *Le Facteur urbain* sont allées à la rencontre des habitant-es et acteur-ices du territoire, pour mettre en mots ce qu'est le territoire de la commune nouvelle, ses caractéristiques, ses richesses, ses spécificités et originalités, sa diversité.

Le « **portrait du territoire** », dressé par les gens qui y vivent au quotidien et présenté aux élu-es (en novembre 2021) et à la population (lors d'un atelier le 5 mars 2022), a également permis d'identifier comment « faire commune ensemble » et comment mettre en valeur ce territoire.

Le samedi 5 mars 2022 a eu lieu le dernier temps de travail citoyen dans le cadre de cette démarche, au Foyer rural de Jugon. Cet atelier participatif a permis aux participant-es de travailler sur un **plan d'actions** pour incarner l'identité territoriale au quotidien : dans les projets des associations, dans les politiques publiques, dans la communication...

Six grandes thématiques ont été travaillées collectivement : les commerces et services de proximité ; la vie associative et événementielle ; la création d'un espace citoyen ; la signalétique et le mobilier urbain ; les connexions via les chemine-ments ; le tourisme. Ces six thématiques ont été abordées avec une même question en tête : Comment relie-t-on les 4 entités (Jugon, Dolo, St-Igneuc, Lescouët) à travers nos actions ?



Les résultats de l'ensemble de la démarche seront présentés à l'ensemble de la population d'ici l'été 2022.

Plus d'infos :

La page Facebook de la démarche :

<https://www.facebook.com/ConJugonsnoslacs>

alice@lefacteururbain.fr

06.40.57.42.21

QU'EST-CE QUE
NOUS VOULONS
FAIRE ENSEMBLE ?

QU'EST-CE QUI
NOUS UNIT ?

QU'EST-CE QUE NOUS
VOULONS FAIRE SAVOIR
DE NOUS ?



URBANISME & TRAVAUX

Révision du PLU

Révision du PLU
JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE
DANS 10 ANS
Venez participer à la réflexion !

Atelier lecture de cartes
Quels sont vos pratiques, usages... ?
Les forces et faiblesses du territoire ?

Nous recherchons des habitants
de tranches d'âges variées.

INSCRIPTION EN MAIRIE
02 96 31 61 62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

Le mercredi
6 avril 2022
à 20h
Salle des fêtes de
Jugon les Lacs

L'atelier sera animé par Prigent & Associés
en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Les réflexions sur la révision du PLU se poursuivent. Cinq réunions de travail ont déjà eu lieu, de novembre 2021 à mars 2022. Il s'agit, dans l'immédiat, de faire l'état des lieux et le diagnostic de notre commune sur différentes thématiques telles que l'habitat, l'environnement, les activités économiques au regard des exigences législatives et réglementaires.

L'un des objectifs de l'Etat et de la Région Bretagne est d'atteindre en 2040 ce que l'on appelle « **le zéro artificialisation nette** », c'est-à-dire l'arrêt complet de l'utilisation, pour la construction, de terrains non déjà urbanisés. Un tel objectif nécessite des changements profonds, afin de favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat ainsi que la renaturation des espaces artificialisés laissés à l'abandon. L'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette » se fera en deux temps. Il est d'abord demandé, à échéance de 2030, de diviser au moins par deux et plus si possible, la consommation d'espace constatée pendant les dix dernières années.

Le diagnostic de territoire doit être discuté par les citoyens. C'est pourquoi différents ateliers ou réunions vont être organisés ces prochains jours :

La première réunion aura lieu **le mercredi 30 mars 2022, à 14h, à la salle de la Petite Chaussée** à Jugon-les-Lacs ; elle concernera **les agriculteurs particulièrement sensibles à la consommation de l'espace agricole** et aux conséquences qui en découlent pour l'exercice de leur profession

Le lundi 4 avril 2022, à 20h, à la salle des fêtes de Jugon-les-Lacs sera organisée « **La table ronde des acteurs locaux** ». Tous les habitants de la commune intéressés pourront y discuter des questions relatives à l'environnement, l'habitat et les activités économiques.

Le 6 avril 2022, à 20h, à la salle des fêtes de Jugon-les-Lacs, se tiendra « **un atelier de lecture de cartes** » dont l'objectif est de découvrir les pratiques et usages que les habitants de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle font de leur territoire. Il est souhaitable que cet atelier réunisse **un maximum de personnes et de tous âges**.

D'autres rencontres avec la population auront lieu aux différentes phases de l'élaboration de ce nouveau plan local d'urbanisme. Il est toutefois important de partager dès maintenant la vision de chacun sur son territoire.

Déclarations d'urbanisme acceptées

Permis de Construire

26 rue André Le Notre	Construction maison d'habitation
La Jannaie	Extension, construction carport, préau, modification façades et ouvertures
2 Impasse Gertrude Jekyll	Construction d'une maison individuelle et édification de clôtures
23 rue André Le Notre	Construction d'une maison individuelle
Le Bouquet Jalu	Construction d'un chalet d'habitation
4 rue des Pêchers	Modification toiture et ouvertures, suppression des châssis de toit
29 Les Loges	Démolition de dépendances

Déclaration préalable

11 Les Roches Blanches	Changement menuiseries
2 Rue de la Scierie	Création d'une clôture
73 Le marchix	Changement menuiseries et création porte garage
8 Rue des Genêts	Pose 2 portails + clôture
1 Impasse du Champs	Extension d'habitation
1 Impasse de la Clôture	Réaffectation garage en pièce d'habitation
Rue des quatre vents	Détachement d'un terrain à bâtir
Le Haut Carua	Création d'ouvertures
16 La Noe Ronde	Pose d'une clôture et d'un portail
La Ville Es Burets	Modification et création d'ouvertures, toitures
L'hébergement	Division en vue de construire
5 rue de la forêt	Division terrain en 2 lots

Projet éolien

La société IEL énergies poursuit l'élaboration de son dossier de demande d'autorisation d'implantation de deux éoliennes aux Quatre Routes. Le Conseil municipal du 20 janvier 2022 a autorisé le maire à signer une convention avec la société pour qu'elle puisse utiliser les chemins d'exploitation implantés sur les parcelles cadastrées 301 ZL 89 et 301 ZL 102, de façon à lui permettre d'accéder au site. Elle a par ailleurs sollicité l'autorisation d'implanter un mât provisoire, supportant des instruments de mesure destinés à affiner le potentiel éolien disponible. Le dossier de demande d'autorisation complet devrait être déposé en Préfecture au début du deuxième trimestre 2022.



PROJET ÉOLIEN DES QUATRE ROUTES

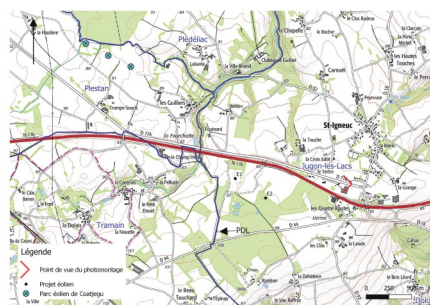


QUELQUES DONNÉES TECHNIQUES

- 2 éoliennes
 - Longueur des pales : 63 mètres
 - Hauteur du mât : 117 mètres
 - Hauteur hors tout de l'éolienne : 180 mètres
 - Puissance installée : **6,9 MW**
 - Production annuelle estimée : **15,9 millions de kWh**
- = consommation électrique annuelle de plus de **4 540 personnes**, chauffage inclus

L'ÉOLIEN TERRESTRE EN FRANCE

- Objectif Programmation Pluriannuelle de l'Énergie : **24 100 MW** en 2023
- Puissance éolienne raccordée : **18 549 MW** (janvier 2022)



Localisation des éoliennes et du poste de livraison électrique (PDL)

CONTEXTE ÉLECTRIQUE DE LA COMMUNE

- Consommation électrique/an : **15,5 GWh environ** (tertiaire, résidentiel, agricole et industriel) en 2020
- Le parc éolien des Quatre Routes couvrira **100% de la consommation annuelle de la commune**

DONNÉES ÉCONOMIQUES

- Investissement d'environ de **9,4 millions d'euros**
- Retombées économiques annuelles générées par le parc éolien : **83 200 €** (17 600€ pour la Commune, 38 600€ pour Lamballe Terre & Mer, 25 000€ pour le Département, 2 000€ pour la Région)

LE PARC ÉOLIEN DES QUATRE ROUTES C'EST ÉGALEMENT :

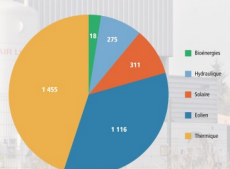
- Un **financement participatif** lancé à la mise en service du parc éolien
- L'implantation de haies bocagères sur **845 mètres linéaires**
- Des mesures d'accompagnement à finalité environnementale et patrimoniale : **50 000€**
- Une **proposition de formation écologique** à destination des habitants et écoles

L'ÉOLIEN TERRESTRE EN BRETAGNE

- Objectif régional : **1 800 MW** éoliens en 2020
- Puissance installée : **1 116 MW** (décembre 2021)

Mix régional de production électrique en 2021

source : RTE / Bilan électrique en région Bretagne



Parc éolien de Plestan

Bureaux d'études ayant participé au projet :



Calendrier :

- Septembre 2021** : permanences en mairie
- 1er trimestre 2022** : dépôt du dossier
- 2ème trimestre 2022** : instruction du dossier
- Courant 2023** : enquête publique et décision préfectorale

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter :



Enquête publique

Ouverture d'une enquête publique du 9 au 30 avril 2022 concernant le projet de cession du chemin rural au lieu dit La chauvais à Dolo. La commissaire enquêtrice sera présente en mairie les samedis 9 avril et 30 avril de 9h à 12h.

**AVIS
D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Portage de livres à domicile



La bibliothèque municipale vous propose un service gratuit :

Envie de lire un bon roman ou le dernier numéro sorti de « Première » mais vous ne pouvez pas vous déplacer ?

Les livres viennent à vous !



Caroline Bertin, récemment recrutée pour travailler à la bibliothèque, vous propose le portage d'ouvrages à domicile.

Le but est de créer un lien social par le biais du livre et ainsi rompre l'isolement dû au handicap ou à l'âge.

L'accès de tous à la culture, à l'information et aux loisirs est aussi l'une des motivations principales de ce projet.

En plus du portage, vous est proposée également la lecture à voix haute pour prolonger ce moment de convivialité.

Ce service vous intéresse ?

Pour cela, il vous suffit de contacter la mairie afin de vous inscrire.

Vous serez ensuite recontacté par Caroline pour organiser la venue.

02.96.31.61.62, mairie@jugonleslacs-cn.fr

Cuisine centrale et lutte contre le gaspillage alimentaire

Les repas du restaurant de l'EHPAD et des 3 cantines scolaires des écoles de Jugon-La Marettte, de Dolo et de Saint-Yves à Saint-Igneuc sont préparés par la « cuisine centrale », située à la Résidence du prieuré et gérée par l'EHPAD lui-même. Depuis près de 15 ans, ce service fonctionne 365 jours par an, pour réaliser les repas du midi et du soir pour les 50 résidents de l'EHPAD, ainsi que, les jours scolaires, les repas du midi pour les enfants de écoles (290 élèves). Les plats sont livrés sur chaque site scolaire, par le personnel de la cuisine centrale, en containers permettant d'assurer une liaison chaude. Quatre cuisiniers officient à tour de rôle à la cuisine, apportant chacun un savoir-faire différent, ce qui apporte de la variété aux plats présentés.



Depuis quelques années, plusieurs textes législatifs, dont la loi dite EGALIM d'octobre 2018, obligent tous les opérateurs, publics ou privés, assurant une restauration collective, à mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'engagement dans cette politique, a conduit la cuisine centrale de Jugon-les-Lacs à modifier son organisation et son fonctionnement. En effet la réduction obligatoire des déchets alimentaires, mesurée périodiquement, a nécessairement des conséquences sur le choix des denrées achetées, sur la façon de les cuisiner, mais aussi sur les modalités du service des repas.

Les quantités de denrées alimentaires gaspillées ont un coût. La loi, codifiée dans l'article L 541-15-3 du code de l'environnement et l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime, prévoit que les économies générées par la réduction des déchets, économies qu'il convient d'estimer, doivent permettre un approvisionnement en produits issus d'une agriculture privilégiant la qualité et la préservation de l'environnement, une part devant provenir de l'agriculture biologique et en tout état de cause, de circuits de commercialisation les plus courts possibles. La cuisine centrale est engagée dans cette démarche et s'efforce de répondre à ces exigences dans le choix de ses fournisseurs.

Une telle opération ne peut cependant se conduire qu'avec l'assentiment des consommateurs que sont les enfants eux-mêmes et leurs parents. Comme pour tout changement, il est indispensable de poursuivre la sensibilisation, les explications et les échanges entre les personnes concernées que sont les responsables de la cuisine, les agents des écoles, les élèves et les parents. La réussite de la démarche est en effet conditionnée par cet échange qui est déjà engagé et doit perdurer.

Ces changements ne sont pas, bien évidemment, sans apporter des modifications dans les méthodes de travail, auxquelles les personnels de la cuisine centrale et des écoles se sont adaptés et continuent de le faire. Soyons leur reconnaissants.

LA BOUSSOLE

Centre Social Intercommunal

Le Centre Social Intercommunal est un espace d'échange et d'information, c'est un lieu d'expression de la parole des habitants et un lieu ressources pour les 38 communes du territoire de Lamballe terre et Mer.

La boussole est un service de Lamballe Terre & Mer Agglomération et agréé par la Caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor. Il s'adresse à tous les publics (habitants, associations, communes) du territoire.

La boussole a pour mission de :

- favoriser les initiatives de chacun afin de donner tout son sens au « faire ensemble » !

- en accompagnant les habitants, associations, communes dans leurs projets.

- créer les liens entre acteurs du territoire autour de thématiques partagées

- valoriser et partager les « bonnes pratiques » existantes

- soutenir la vie associative et la fonction parentale

- participer à la solidarité entre les habitants et à la prévention de l'isolement social.

La boussole propose également des activités en lien avec les besoins repérés des familles et des habitants. Ces actions sont ouvertes à tous les publics.

Vous y trouverez : un lieu d'écoute et de convivialité, des animations, des ateliers, des sorties.

Le Centre Social Intercommunal est un service atypique puisqu'il n'a pas de bâtiment mais un réseau d'ambassadeurs sur l'ensemble du territoire pour être à l'écoute des habitants et initiatives.

Un ambassadeur pour :

- Recueillir** la parole des habitants.

- Être au cœur de la vie sociale et associative de son territoire pour **repérer les besoins** des habitants et être en veille sur des envies ou **des initiatives naissantes**.

- Communiquer** sur le rôle de la Boussole, en **développant le réseau** et le lien entre les associations et les habitants du territoire

- Repérer et valoriser** les actions locales et événements mis en place sur sa commune (*pépites à diffuser et essayer...*)

Le réseau des ambassadeurs est récent, il est composé d'une 50aine de bénévoles répartis sur Lamballe Terre & Mer (élus, associations, habitants). Vous aimez discuter, être à l'écoute, partager des idées ? Vous avez envie de « faire bouger » votre territoire ?

Rejoignez-nous ! Contact et informations : laboussole.csi@lamballe-terre-mer.bzh / Cyrille CANTIN 06.14.02.78.14

AUTOUR DU SPORT

COURS COLLECTIF DE FITNESS

Gratuit

Comme vous le savez sans doute, depuis la fin de l'année 2021, une aire de fitness en extérieur a été installée à côté du terrain des sports du lac de Jugon. Composée de stations de Cross training et de différents agrès de fitness, l'espace est ouvert à tous sans restriction.

La société Airfit qui a fait l'installation propose 12 cours collectifs gratuits afin de bien prendre en main ce matériel qui est à la disposition de vos adhérents.

Ces cours sont dispensés par un coach agréé et diplômé d'Etat et sont d'une durée effective de 45 min à 1h. Il s'agit de séances de Fitness / Cross-training pensées et adaptées en fonction du public présent au cours pour pouvoir correspondre à l'ensemble des niveaux de pratique.



Le nombre de personnes est limité à 15 par cours pour assurer un bon suivi du coach. (tous les samedis du 12 Mars au 28 Mai de 10h à 11h)

Si vous êtes intéressés voici le lien pour vous inscrire : <http://www.trainme.co/events/airfit-jugon-les-lacs>

TERRE DE JEUX

2024



Jugon les lacs Commune Nouvelle a candidaté à Terre De Jeux 2024 pour faire vivre les Jugonnais au rythme des Jeux de Paris2024 et du sport sur tout le territoire

Conseil Municipal des Enfants

Après une longue pause, nous avons repris le travail. Nous nous sommes lancés dans un projet de chasse au trésor de Pâques.

Depuis 3 semaines nous organisons cette journée qui aura lieu le samedi 9 avril de 14h30 à 17h30. Le départ sera sur le parking de la Station Sports Nature. Pour 2€, chaque enfant devra résoudre les énigmes pour avoir des chocolats.

A la suite de la réunion de la commission Cantine, nous avons préparé un questionnaire pour recueillir les avis des élèves des 2 écoles et ainsi essayer d'adapter les menus aux goûts de tous. Toujours dans le but de limiter au maximum le gaspillage.

Bientôt, nous irons au lac pour faire du sport sur l'aire de fitness. Le coach nous apprendra à bien utiliser les agrès.

Nous souhaitons avoir une formation aux premiers gestes de secours.

Les membres du CME.



Samedi 9 avril 2022

De 14h30 à 17h30

Le CME organise une chasse au trésor de Pâques



**Pour récolter les chocolats il faudra résoudre nos énigmes.
Venez en famille, cela sera sympa de découvrir la commune de Jugon les lacs sous un autre angle tout en s'amusant**



Ouvert à tous !

Venez nombreux

Rendez-vous au Parking de la station sport nature.

Merci d'avance !!!

(Participation demandée de 2 euros)

Ecole publique La Marette

Classe de neige

En ce début d'année 2022, les CM1-CM2 de l'école publique ont pu profiter d'une semaine de neige et de soleil à Touillon-et-Loutelet, à quelques kilomètres de Métabief dans le massif du Jura.

Au programme : ski de fond, initiation au biathlon, randonnée raquettes, visite d'une fromagerie de comté et une inoubliable balade dans un traîneau tiré par 10 chiens! Sans oublier les folles descentes de luge, les batailles de boules de neige et les délicieuses spécialités jurassiennes!

Les élèves remercient vivement l'Amicale des parents d'élèves pour leur soutien financier, ainsi que la mairie.



Mystérieux fantômes...



Le 28 janvier, les élèves de CE2, CM1 et CM2 se sont rendus au Quai des Rêves à Lamballe.

Dans le cadre de leur projet Petites Cartes Postales Chorégraphiques, ils ont assisté à un spectacle de danse contemporaine. Celui-ci mettait en scène des fantômes et ... surprise, au milieu du spectacle, les costumes tombaient et on découvrait le travail réalisé par les danseurs sous leur tissu.

En fin de représentation, les élèves ont eu la chance de pouvoir échanger avec les danseurs.

La visite du musée de l'école de Bothoa



Le temps d'une journée, tous les élèves de cycle 2 ont vécu comme les écoliers de 1930. D'abord, ils ont parcouru le chemin creux pour se rendre à l'école, puis ils ont écouté la leçon de morale du maître et fait de leur mieux pour bien écrire avec le porte-plume !

L'après-midi a été consacré à la visite de la maison de la maîtresse et à la réalisation d'une activité de l'époque. Ainsi, certains ont fait de la couture, d'autres ont fabriqué des poupées, d'autres encore ont essayé les vêtements des écoliers de 1930.



Théâtre à l'école



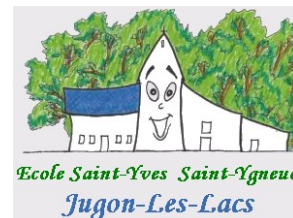
Depuis mi-janvier, les élèves des 3 classes de Dolo participent à des séances de théâtre animées par Julie Peyrat. Ces activités sont financées par Lamballe Terre et Mer.

Chaque classe bénéficiera de 10 séances d'une heure.

Les élèves de chaque classe travaillent à partir d'un album de littérature jeunesse.



Des nouvelles de l'école ST YVES !



Arrivée du matériel informatique à l'école

La mise en place par la commune du projet pour un socle numérique dans les écoles a permis à l'école de s'équiper en matériel informatique.

Toutes les classes sont aujourd'hui équipées d'un vidéo projecteur et de tablettes numériques.

Nous remercions la commune pour cette collaboration



Projet : poulailler

À l'école, nous apprenons à avoir **une attitude éco-responsable**. Depuis notre labellisation « éco-école », nous sensibilisons les enfants à la nécessité de recycler nos déchets : Tri des déchets et utilisation du composteur.

Avec l'arrivée du printemps, nous allons pouvoir mettre en place notre poulailler et accueillir quelques poules dans notre école. Nous pourrons leur donner les restes des repas et en échange nous espérons récolter de beaux œufs !



Carnaval à l'école

Pour fêter Mardi-gras, les enfants sont venus déguisés à l'école ! Au programme : défilé et dégustation de crêpes !



INSCRIPTION pour les nouveaux élèves rentrée 2022

Les inscriptions pour la rentrée 2022 sont ouvertes.

Vous pouvez venir visiter notre école sur rendez-vous !

Contact : Emeline BRIXY

Tel : 02 96 31 62 07

Métiers d' Art dans la Petite Cité de Caractère

Journées
Européennes
des
Métiers
d'Art
.



NOS
MAINS À
L'UNISSON



ENEZ découvrir
de nombreux artisans créateurs
Place du Martray & Foyer Rural de Jugon
2 et 3 avril 2022 10h - 19h



INSTITUT
NATIONAL
MÉTIER
D'ART

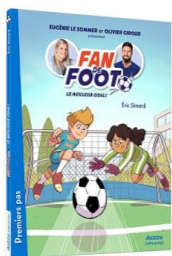


AFFAIRES CULTURELLES

Bibliothèque

Ces trois ouvrages sont disponibles à la bibliothèque et peuvent être réservés...

NOTRE SELECTION



« Victor ne rate jamais l'occasion de me mettre la pression. Pourquoi ? Parce qu'il aurait voulu jouer à ma place dans les buts. Manque de chance pour lui, c'est moi que Luc a choisie. Et le pauvre Victor n'a toujours pas digéré cette décision... » Aïcha



Dreams Factory est un diptyque steampunk, à mi-chemin entre Hansel et Gretel, Oliver Twist et La Cité des enfants perdus. Londres, 1892. Comme la plupart des enfants de la cité ouvrière dans laquelle elle vit, Indira descend tous les jours dans les mines de charbon, sans jamais protester. Mais lorsque son petit frère Eliott disparaît, plus rien n'a d'importance... Elle se lance alors dans une quête désespérée pour le retrouver, et réalise qu'il n'est pas le seul enfant à avoir mystérieusement disparu... Toutes les pistes semblent mener à la même personne : Cathleen Sachs, la riche propriétaire des mines de charbon. Mais pour quelle raison enlèverait-elle ces enfants ? Et ce combat n'est-il pas perdu d'avance ?... Une histoire à la fois riche en action et en émotions, contre la société de consommation et le travail des enfants.



C'est l'histoire d'un enfant aux yeux noirs qui flottent, et s'échappent dans le vague, un enfant toujours allongé, aux joues douces et rebondies, aux jambes translucides et veinées de bleu, au filet de voix haut, aux pieds recourbés et au palais creux, un bébé éternel, un enfant inadapté qui trace une frontière invisible entre sa famille et les autres. C'est l'histoire de sa place dans la maison cévenole où il naît, au milieu de la nature puissante et des montagnes protectrices ; de sa place dans

la fratrie et dans les enfances bouleversées. Celle de l'aîné qui fusionne avec l'enfant, qui, joue contre joue, attentionné et presque siamois, s'y attache, s'y abandonne et s'y perd. Celle de la cadette, en qui s'implante le dégoût et la colère, le rejet de l'enfant qui aspire la joie de ses parents et l'énergie de l'aîné. Celle du petit dernier qui vit dans l'ombre des fantômes familiaux tout en portant la renaissance d'un présent hors de la mémoire.

Comme dans un conte, les pierres de la cour témoignent. Comme dans les contes, la force vient des enfants, de l'amour fou de l'aîné qui protège, de la cadette révoltée qui rejettera le chagrin pour sauver la famille à la dérive. Du dernier qui saura réconcilier les histoires.

La naissance d'un enfant handicapé racontée par sa fratrie. Un livre magnifique et lumineux.

NOS ANIMATIONS

Mardi 12 Avril 2022 : Atelier « Pliage » avec Odile Keurmeur de 10h à 12h

(Participation de 3 euros pour le matériel, sur inscription)

Samedi 30 Avril 2022 : Animations ludiques en anglais pour les Enfants de 11h15 à 12 h15 avec Suzanne Batley basées sur les livres et albums en anglais disponibles à la bibliothèque (Gratuit sur inscription à la bibliothèque).

Mercredi 04 Mai 2022 : Atelier « Jeux de société » de 14h30 à 16h animé par Josiane Lebranchu et Dominique Darcque (Gratuit sur inscription)

Samedi 07 Mai 2022 : Vente de livres devant la bibliothèque de 9h à 12h.

Samedi 28 Mai 2022 Animations culturelles en anglais pour les Ados/Adultes de 11h15 à 12 h15 avec Suzanne Batley (Gratuit sur inscription à la bibliothèque).

Mercredi 01 Juin 2022 : Atelier « Jeux de société » de 14h30 à 16h animé par Josiane Lebranchu et Dominique Darcque (Gratuit sur inscription)

Samedi 25 Juin 2022 : Animations ludiques en anglais pour les Enfants de 11h15 à 12 h15 avec Suzanne Batley basées sur les livres et albums en anglais disponibles à la bibliothèque (Gratuit sur inscription à la bibliothèque).



NOS HORAIRES & COORDONNÉES

Pendant les vacances scolaires

Mercredi 10h -12h

Vendredi 10h -13h

Samedi 10h30 - 12h30

hors vacances scolaires

Mardi 17h-18h

Mercredi 10h - 12h 14h-18h

Vendredi 10h - 13h

Samedi 10h30- 12h30

Place du Martray

Tél : 02 96 31 63 44 (Pendant les heures d'ouverture)

Facebook : Bibliothèque Jugon-les-lacs CN



L'Entrelacs
Galerie d'Art

Galerie L'entrelacs

8^{ANS} D'ART

2014 - 2022

Horaires d'ouvertures

Mercredi : 11h/17h

Jeudi : 11h/17h

Vendredi : 11h/17h

Samedi : 11h /17h

Dimanche 11/17h

Programme mai 2022

Exposition de la BCA des Côtes d'Armor en partenariat avec la bibliothèque de Jugon

« Pour partir à la découverte du travail d'Anne Crausaz » auteure et illustratrice jeunesse .

4 mars - 24 avril

Jean-Paul Dupas



Isabelle Samzun



Jean-Yves Le Maux



Véronique Guilloux



Robert Uriac



Thierry Lebon



Patrick Subil



Claire Madden



Olga Lee



GALERIE D'ART L'ENTRELACS - 7 PLACE DU MARTRAY JUGON LES LACS
Facebook : galerie art entrelacs jugon

Mercredi au Dimanche : Horaires : 11 H à 17 H



Nouveau : Cours de Dessin

Artiste dessinatrice/peintre et professeure de dessin, je vous propose des cours de dessin artistique avec une approche académique (les fondements du dessin des grands-maîtres) . Les cours sont adaptés aussi bien aux débutants, futurs étudiants souhaitant intégrer une école d'art ou ayant un niveau avancé. Je vous accueille à mon domicile dans mon atelier situé à Dolo (Jugon-les-Lacs commune nouvelle) . Les techniques enseignées crayons graphites, crayons de couleurs, pastels, aquarelle, fusain, sanguine et encre.

Enfant et adolescent 15 euros/heure. Les bases du dessin fondamentales adaptées aux enfants et aux adolescents avec une pédagogie adaptée au rythme et à la sensibilité de chacun. A chaque semestre réalisation d'œuvres autour de thèmes en lien avec l'histoire de l'art et la culture. *thèmes de l'année : carnet de mes rêves , le bal des animaux, réalise ton mandala, Qui ? Léonard de Vinci ?...

Adultes 20 euros/heure Initiation et/ou perfectionnement aux différentes techniques du dessin, portrait, nature morte croquis. Nous aborderons tout ce qu'il faut savoir sur l'anatomie, la perspective, la couleur et les ombres. Les horaires sont à définir ensemble. Vous pouvez me contacter au **0676520026** ou par mail

florineszaboart@gmail.com. *Pour le moment les cours ont lieu à Dolo, mais par la suite, ils se dérouleront à Jugon.



AUTOUR DES ASSOCIATIONS

Festival Sensas

Les 2 et 3 avril, Jugon accueille les champions et de nombreuses animations

Pour la seconde fois, le Festival Sensas de pêche au coup fera une halte en Bretagne. A cette occasion de nombreux champions de France et d'Europe se donneront rendez-vous sur les bords de l'étang de Jugon Les lacs pour s'affronter durant deux jours, le samedi 2 et le dimanche 3 avril. La fédération, la société de pêche de Jugon les lacs et la Maison Pêche et Nature proposeront à cette occasion des animations gratuites le dimanche. Au programme initiation à la pêche au coup, concours jeunes, balade à la rencontre des champions et ateliers de lancers. Information Maison Pêche et Nature <http://www.maisonpechenature.com/>



2 & 3 AVRIL

ETANG DE JUGON LES LACS

2022

INITIATION PECHE & NATURE
ANIMATIONS GRATUITES LE DIMANCHE 3 AVRIL

FESTIVAL SENSAS
LA COMPETITION DES CHAMPIONS

Informations
Maison Pêche et Nature
02 96 50 60 04

GÉNÉRATION PÊCHE

Logos: La Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, Maisons Nature, Fédération Française de Pêche, etc.

Fête de la musique 2022

Amis publics, groupes et bénévoles, Le **mardi 21 Juin**, « Dolo fêtera la musique », nous mettons d'ores et déjà tout en œuvre pour vous proposer une programmation variée et festive. Après 2 ans d'absence, nous avons hâte de vous retrouver et de fêter le début de l'été ensemble. Début des concerts à 18h30.



Festilacs



L'édition 2022 des Festilacs aura bien lieu cet été.

Les membres de l'association Festilacs&Co, qui gèrent désormais l'organisation des soirées estivales depuis 2019, l'affirme !

2022 marque la reprise des concerts d'été après 2 ans d'absence en raison de la situation sanitaire.

Au programme de l'été : 4 soirées festives avec des concerts, des arts de rue, de la zumba, une fanfare, et même un bal musette ! Quant aux styles de musique là aussi, il y en aura pour tous les publics avec des groupes de musique irlandaise, rock festif, gospel, blues touareg, chanson française. Cette diversité n'a qu'un but, nous rassembler, enfin ! Et pour cela, les soirées seront comme d'habitude gratuites, parce que l'accès à la culture, à la musique et aux spectacles pour tous est une évidence et pour les membres de « Festilacs & co ». Les soirées se dérouleront comme tous les ans, dans le centre de Jugon Les Lacs, à partir de 19h00, et comme chaque été, les restaurateurs et autres commerçants proposeront de la restauration sur place.

Enfin, il semble important de rappeler que rien de cela ne serait possible sans le soutien financier de la commune et la participation des associations sportives des Vallées FC, Arguenon-Mené Tennis Club et l'Association Cantonale de Danse. Ces soirées leur sont aussi dédiées puisqu'en participant grâce au bénévolat des adhérents, les associations pourront bénéficier d'une partie des profits.

Notez donc bien ces 4 dates sur vos agendas : 22 juillet, 29 juillet, 5 août et 12 août, et suivez l'association sur les réseaux sociaux pour découvrir, au fil des semaines à venir, la programmation.

Festilacs & co

Vélo Club Vallée Verte

Course cycliste
« ARGUENON VALLEE VERTE »

le 15 mai 2022

Présentation des équipes à 13h30
Départ de la pace du Martray à 14h
Arrivée sur le circuit final vers 16h



Office Communautaire des sports

Eduquer nos enfants à **Circuler à Vélo** en autonomie et sécurité devient une priorité gouvernementale.

Le Ministère des Sports et de l'Education Nationale s'associent pour la mise en place du **SRAV : Savoir Rouler A Vélo**.

Stage 2 jours (vacances scolaire) Collège de la Croix De Pierre PLE-NEE-JUGON

- **Lundi 11 et Mercredi 13 Avril** de 9h à 17h30 pour les CE1 et CE2

- **Mardi 12 et Jeudi 14 Avril** de 9h à 17h30 pour les CM1 et CM2



Contenu : Pédaler, freiner et tourner à vélo, panneaux du code de la route, rouler en groupe, informer Les usagers de la route de ses changements de direction, Rouler en autonomie et sécurité sur la voie publique. prévoir vélo, casque, pique-nique, change et certificat-médical TARIF : 50 € Organisé par l'Office Communautaire des Sports de JUGON les lacs : Olivier LE MOINE 0620483685

Gala de Danse

Le gala de danse aura lieu le week-end du **14 et 15 mai 2022** à la salle de l'embarcadere de Plélan le Petit



Dépôt Secours Catholique

Dépôt du Secours Catholique pour vêtements chez Mme Geneviève Amiot aux Quatre-Routes à Jugon-les-Lacs. Ouvert tous les jours, sauf vendredi matin. Matin, 10h-12h et l'après-midi de 14h à 18h.
Téléphone : 02 96 50 69 11



Amicale Laïque



Qu'est-ce que l'amicale laïque ?

C'est une association à but non lucratif composée de parents d'élèves et de représentants de l'équipe pédagogique.

L'association se réunit plusieurs fois dans l'année et le programme des actions est établi selon les besoins et les envies exprimés.

Tout un chacun y est donc le bienvenu, selon vos disponibilités.

NOS ACTIONS :

Septembre : Assemblée Générale

Octobre : Vente de Brioches

Novembre : Couscous à emporter

4 Décembre 2021 : vente de sapins + marché de Noël

Janvier : galettes des rois

12 Mars : Tartiflette à emporter

19 Mars : Aide + vente de gâteau pour la troupe du Théâtre

Avril : Repas en salle + diffusion photos neige

Début juin : vente brioches / saucisson

Fête de l'école : 3 juillet 2022

(liste non exhaustive susceptible d'être modifier)

CE QUI PERMET :

L'Amicale organise diverses manifestations pour financer des projets :

- Aide à l'achat de nouveaux vélos
- Voyage scolaire : classe de neige
- Piscine
- Sorties pédagogiques
- Spectacles

Pour faire de l'école un lieu convivial, à l'instar de la fête de l'école qui permet de créer des liens entre parents et entre équipe éducative.

Contactez-nous :

Via nos écoles :

Ecole la Marette de Jugon-Les-Lacs
Tél : 02.96.31.67.70

Ecole Primaire De Dolo
Tél : 02.96.31.67.49

Mail : gesret.jerome@orange.fr

Club des Lacs



Les rencontres bimensuelles, salle de la Petite chaussée, ont lieu toutes les semaines impaires en alternance avec le Club des Aînés de Dolo.

Mercredi 20 avril : Journée " au fil de l'eau, l'Estuaire de la Loire " avec mini croisière de 2 h 30. 68 € pour les adhérents, 73 € pour les autres.

Jeudi 19 mai : Galettes saucisses au local des boules

Vendredi 3 juin ; Couscous au Chêne au Loup

Jeudi 23 juin : Journée de l'Amitié à Dolo. Nous ferons appel aux bénévoles, un nombre important de participants est attendu (en 2019 nous étions presque 800 !)

Comité des fêtes Saint-Igneuc

Pêche à la planchette

La réouverture de la pêche à la planchette à St Igneuc, aura lieu le **samedi 9 avril**, à partir de 8h.

Les cartes seront en vente sur place, au tarif de 22 € pour l'année, et 6 € à la journée.

Pour tout renseignement : M. Guérin Désiré 06 02 13 24 41

Pêche Populaire

Le comité des fêtes de St Igneuc organise sa traditionnelle "Pêche Populaire",

le **dimanche 22 mai** à l'étang de la Planchette à St Igneuc à 8h.

Les inscriptions débuteront à 7h, au tarif de 8 €

Différents lots adultes et enfants.

Un repas sera servi à partir de 12h sur place (grillades, fromage, dessert, café), prix 10 €

Buvette et restauration tout au long de la journée.

Les amis de la Bibliothèque

Une journée à Bécherel la cité du Livre le Samedi 30 avril 2022

Vous aimez les livres, la lecture, venez découvrir et vivre une journée à Bécherel le samedi 30 avril.

- Départ à 9h, place du Martray, covoiturage
- Balade dans Bécherel, flânerie chez les bouquinistes et artisans du livre...
- Découverte de la petite cité de caractère
- Repas dans un petit resto typique et convivial
- Visite de la Maison du Livre
- Expos et animations diverses



**Renseignements, inscriptions auprès de
Marie-Emmanuelle à la bibliothèque
ou de Daniel Plestan
06 31 74 24 45**

Pétanque des Lacs

Chanson pour la pétanque

1°) C'est l'amitié et la compétition, qui nous font sortir de nos maisons

Et de Binic à St Julien, on s'retrouv'ra sur les terrains

Refrain

Ça fait du bien, de cracher l'amour, tellement on est en manque,

Ça fait du bien de cracher l'amour, pour la pétanque,

2°) Tu prends un joueur, puis un autre joueur, qui tire et pointe,

Et quel bonheur quand à la fin, tu tiens le trophée dans tes mains

Refrain

3°) Y'a des arbitres, sur les terrains, des bénévoles qui donnent la main

S'ils n'sont pas là, y'a rien qui va, et le concours, ben, y'en a pas

Refrain

Et pour finir, cette chanson, allons tous ensemble au club de Jugon

On vous attend, le cœur battant, venez rejoindre notre équipe de champions

Refrain

Venez nous rejoindre toute l'année, infos 0685406470



Team Bikers

Le Team Bikers 22 recommence avec enthousiasme les compétitions. Le dimanche 20 février 2022 avait lieu après 2 ans d'absence, la Bress Breizh à Ploëuc L'Hermitage. Fort de 430 coureurs inscrits dans toutes les catégories, nos jeunes du Team bikers sont allés défendre nos couleurs sur un terrain humide et avec des conditions météorologiques venteuses. Maëlys Beuve et Ewen Haquin finissent respectivement 3ème de leurs catégories : benjamins et benjamins.

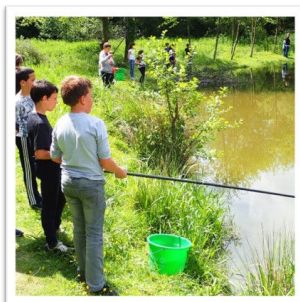
Alban Cazals en benjamin et Louis Mouazan en poussin sont venus sur cette course avec une certaine appréhension et ont fini dans des places tout à fait honorables.

Les prochains rendez-vous sont les manches de la coupe de Bretagne à Camors et Loudéac pour début Mars et le 20 Mars, les TRJV (Trophées Régionaux de Jeunes Vététistes) recommencent. Nous espérons réunir une vingtaine de jeunes pour ces événements.

En parlant d'événements, le **dimanche 8 mai** aura lieu, le championnat de Bretagne de Cross VTT sur le Site de la Vallée Boutard (Site que la mairie nous met à disposition) pour les catégories Minimes à Masters, sans oublier les courses d'ouverture des poussins, pupilles et Benjamins. Nous espérons vous voir nombreux pour ce rendez-vous. Il y aura de l'alimentation et boissons de disponible. A très vite !!



Maison Pêche et Nature



Sorties pêche et nature pendant les vacances de Pâques

Comme à chaque printemps la **Maison Pêche et Nature** lance sa saison des sorties. Un programme d'animations varié vous attend comme les sorties d'initiation à la pêche pour petits et grands ainsi que des sorties de découvertes de la vie d'une mare. Retrouvez le programme complet à l'accueil de la Maison Pêche et Nature et sur www.maisonpechenature.com

Inscription indispensable pour toutes les sorties sur www.maisonpechenature.com.

Je pêche mon premier poisson (à partir de 3 ans) : les 12, 15, 19 et 22 avril de 14h30 à 16h30 (12€/)

Initiation pêche de la carpe (à partir de 10 ans) : les 14 et 21 avril de 9h30 à 12h30 (20€)

Stage adulte - pêche de la carpe (à partir de 16 ans) : le samedi 4 juin de 10h à 17h (35€)

Les pieds dans la mare (à partir de 3 ans) : les 13 et 20 avril de 14h30 à 16h30 (6€/participant)

En plus des animations, la Maison Pêche et Nature informe sur la pêche en Côtes d'Armor, vend des cartes de pêche et propose la location de matériel de pêche et de barques. Venez également découvrir la passe à anguilles dans l'espace d'exposition !



Station Sports Nature

A partir du lundi 2 mai (fermée le 1er mai), en plus des jours d'ouverture du mardi au samedi, la Station sera ouverte tous les dimanches et jours fériés, de 14h00 à 19h00. Il sera donc possible de pratiquer des activités et d'effectuer des locations également durant ces journées.



La Station a fait l'acquisition de nouveaux stand up paddles collectifs promettant de bons moments pour les adeptes des défis sportifs en groupe.

Des VTC à assistance électrique, GPS avec circuits, sièges bébé et remorques enfants sont mis à disposition en location à 1/2 tarif pour les résidents de Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle.

Pour rappel, afin que les habitants du secteur puissent en profiter pleinement, les autres supports de location (pédalos, stand up paddles, kayaks, VTT, ...) sont proposés avec un temps doublé au même tarif en dehors de la pleine saison (15 juin – 15 septembre).

Mercredi 9 mars : reprise des activités club voile enfants.

Vendredi 1 avril : reprise des activités club voile ados/adultes.

Durant les vacances de Printemps : des stages d'activités sportives seront mis en place, pour les 8-17 ans, dans le cadre de Cap Sports Vacances. Renseignements et inscriptions à la Station, sur le site internet et la page Facebook.

Au mois de juin, la Station organisera des portes ouvertes. N'hésitez pas à vous abonner sur les réseaux sociaux pour être informé de la date. Ce sera l'occasion de venir découvrir et pratiquer gratuitement les différentes activités de la Station (Barques, Pédalos, Stand Up Paddle, Paddle géant, Kayak, Tir à l'arc, parcours VTT, ...).

Pour suivre l'actualité de la Station, vous pouvez "aimer" la page Facebook : Station Sports Nature Jugon.

Site internet : <http://stationsportsnature.wixsite.com/jugon22>

Station Sports Nature de Jugon-Les-Lacs

Rue du Bocage

22270 Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle

02 96 31 67 04

La Rosargue

La Rosargue a repris ses activités le 14 septembre à la salle des fêtes de Dolo avec une initiation aux danses bretonnes chaque mardi de 20 h à 22 h dirigée par Isabelle.

L'assemblée générale a eu lieu le 15 novembre 2021. Le nouveau bureau a été constitué le 3 février et validé à l'unanimité. Présidente Isabelle Denoual, vice-présidente Thérèse Jan, trésorière Marie- Claude Crespel, trésorière adjointe Suzanne Cocheril, Secrétaire Pascale Martin, secrétaire adjointe Suzanne Batley.

L'association a organisé un fest-deiz dimanche 27 avec les groupes Kerouez et Asteure. Une centaine de personnes sont venues danser dans une bonne ambiance avec masque et pass vaccinal.

Les personnes intéressées par une initiation sont invitées à venir nous rejoindre chaque mardi à Dolo. Les musiciens sont aussi les bienvenus.

Contact Mme DENOUAL 06 89 84 71 25
idenoual2@gmail.com

Prix de la cotisation annuelle :10 €, les cours sont gratuits.



Comité de Jumelage

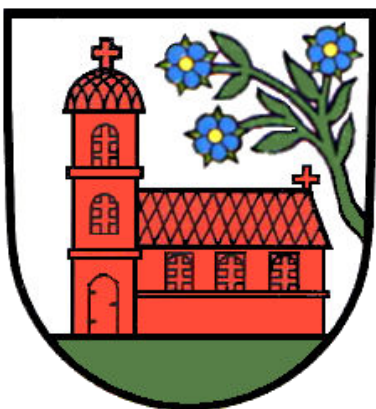
SEMAINE DE JUMELAGE JUGON-LENZKIRCH 19-26 AOÛT 2022

La dernière rencontre avec nos amis de Lenzkirch date maintenant de cinq ans. En 2017, nous sommes allés en Forêt-Noire, pour certains, à vélo, d'autres en voitures ou en bus. Depuis, la pandémie a retardé nos retrouvailles prévues normalement en 2020.

Nous espérons que 2022 les rendra possibles. Tous les membres du Comité de Jumelage travaillent à l'organisation de la semaine d'échanges dont les dates ont été fixées. **L'arrivée de nos amis allemands est prévue à Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle le vendredi 19 août en soirée pour une fin de séjour le vendredi 26 août.**

Les deux comités se sont mis d'accord sur ces dates et nous nous donnons encore quelques semaines pour voir l'évolution de la pandémie, ses conséquences sanitaires et décider de la réalisation effective et de l'organisation de cette semaine.

Le groupe reçu sera vraisemblablement de moindre importance par rapport aux éditions précédentes. En Allemagne, les mêmes complications et/ou contraintes liées au Coronavirus sont observées. Le Comité de Jumelage de Lenzkirch a conscience des difficultés que nous pourrions rencontrer dans l'organisation de la semaine d'échanges. De notre côté, nous les hôtes, ferons en sorte que le programme prévu au cours du séjour soit aussi riche que d'habitude, tant au niveau des activités que par la richesse des échanges. Nous reviendrons vers vous pour vous donner plus de détails sur cette semaine du mois d'août dans le prochain bulletin mais n'hésitez pas à vous renseigner d'ici là auprès des membres du Comité de Jumelage, à consulter le site internet <https://jumelage-jugonleslacs.weebly.com/> et la page Facebook du Comité si vous souhaitez participer ou pour en savoir plus.



VIVE L'AMITIE FRANCO-ALLEMANDE !

Henri FOUÉRÉ, ancien adjoint de Jugon-les-Lacs, nous a quittés

Henri Fouéré nous a quittés et le départ de cet artisan de la fusion de communes qui a conduit à la création de Jugon-les-Lacs, nous incite à nous souvenir de cet événement fondateur que fut le regroupement de nos collectivités le 1^{er} avril 1973.

Nous sommes en 1970. Les premiers baby-boomers ont entre 20 et 25 ans. Ils viennent d'entrer sur le marché du travail ou terminent leurs études supérieures à Rennes ou dans d'autres écoles et IUT. « La Jugonnaise », qui rassemble des joueurs de Lescouët et Saint-Igneuc, communes qui subventionnent l'équipe de football, vit des heures de gloire. Ce sont les débuts du cercle celtique de la Rosargue, fondée par l'abbé Eugène Brajeul. La fête des fleurs bat son plein et le comité des fêtes de Jugon organise des événements estivaux de qualité et fréquentés. Les commerces et entreprises artisanales demeurent nombreuses, même si certains s'interrogent sur leur devenir et si des alertes apparaissent sur l'avenir de certains services.

C'est précisément le maintien de cette vitalité économique et de son rôle de pôle de services qui pose question à Jugon. La commune, enserrée dans ses étroites frontières, n'a ni l'espace disponible, ni les moyens financiers nécessaires pour mener le moindre projet de lotissement ou de zone d'activités. Elle risque de devenir un bourg quelconque en difficulté, avec sa population de 415 habitants, concentrée sur 107 hectares. Les communes voisines de Dolo (513 habitants sur 1188 hectares), Lescouët-Jugon (522 habitants sur 1300 hectares) et Saint-Igneuc (480 habitants sur 1207 hectares) ne sont guère mieux loties. L'idée de se regrouper trotte déjà, depuis quelques temps, dans la tête de plusieurs élus. Mais qui prendra l'initiative de le proposer au risque d'apparaître comme la commune qui veut manger les autres ou comme le maire ambitieux qui veut supplanter ses collègues ? De toute façon, il y a des élections municipales en 1971, il est donc urgent d'attendre.

Et comme le hasard fait bien les choses, voilà que, les élections tout juste passées, le 16 juillet 1971, paraît une loi facilitant les regroupements de communes et accordant d'importantes majorations de subvention aux collectivités qui fusionnent ! Ce texte législatif inscrit la démarche dans une procédure conduite au niveau départemental par le préfet. Cela simplifie bien les choses.

Dès lors les conseils municipaux de Jugon, Dolo, Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc prennent une délibération proposant au préfet de prononcer leur regroupement sous la forme de « communes associées », l'une des deux modalités prévues par la loi de 1971. Cependant, le plan départemental de regroupement arrêté par le préfet des Côtes-du-Nord, après consultation du Con-

seil Général et d'une commission spécifique d'élus, à la fin de l'année 1972, émet le souhait que les quatre communes ne se contentent pas d'une association, mais fusionnent purement et simplement. Finalement, début 1973, les conseils municipaux de Jugon, Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc décident de fusionner, alors que celui de Dolo refuse. Cette commune rejoindra ses collègues le 1^{er} janvier 2016. La fusion des trois communes volontaires, prononcée par arrêté préfectoral, prendra effet le 1^{er} avril 1973. Nous en fêterons le cinquantenaire l'an prochain.

En avril 1973, les 35 conseillers municipaux des trois anciennes communes, qui resteront en fonction jusqu'aux élections municipales de 1977, élisent comme maire de Jugon-les-Lacs, le conseiller général du canton, Fernand Hamon, ancien adjoint de Saint-Igneuc et désignent comme premier adjoint Henri Fouéré, ancien adjoint de Jugon et Bernard Guérin, ancien adjoint de Lescouët, les anciens maires de Lescouët et Saint-Igneuc, Joseph Leboucher et Jean Orveillon, devenant adjoints spéciaux pour leur ancienne commune.

En réalité, cette équipe initiait un dynamisme et fédérait des initiatives qui débordaient largement les simples contours de la municipalité et Henri Fouéré fut l'un des grands animateurs de cette réussite collective. Qu'il en soit remercié avec tous ses collègues que nous associons à son souvenir.



L'Elysarose

Nathalie et Pascal Ganne, ont été invités par la chambre d'agriculture pour représenter le Label "Crêperies Gourmandes" sur le stand de la Bretagne au salon de l'agriculture. Une occasion supplémentaire pour mettre en avant la gastronomie Bretonne et faire la promotion du label "Crêperies Gourmandes". A travers cette riche expérience, pour Nathalie et Pascal, c'était aussi l'occasion d'exposer leur savoir faire et de faire la promotion de notre commune et de tous ses atouts touristiques.

Merci à Nathalie et Pascal d'avoir porté les couleurs de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle jusqu'à la capitale...



Sur les traces d'Harry Potter

« Rouler sur mon vélo, parcourir les routes de Grande Bretagne, faire connaître le syndrome de Lowe, relayer les informations sur l'Association Française du Syndrome de Lowe » (ASL), prendre en photo des lieux magiques, vivre une aventure humaine ». Telles sont les intentions de Faustine ORVEILLON qui va se lancer à bicyclette sur les routes d'Angleterre, du 21 juin au 15 août 2022. Ce sont 55 jours de voyage, plus de 3 000 kms à vélo, 30 000 mètres de dénivelé et 3 régions à traverser.

Agée de 23 ans, sportive accomplie, cette jeune fille de Jugon a souhaité découvrir la Grande Bretagne et a choisi, pour ce faire, de se lancer sur les traces d'Harry Potter en se rendant sur la cinquantaine de lieux emblématiques fréquentés par le célèbre sorcier et où les différentes scènes des films ont été tournées.

Il s'agit, comme elle le dit elle-même, « d'une aventure en solitaire, mais sans solitude ». Car outre le sport, la découverte et les rencontres, c'est aussi « l'esprit solidaire » qui anime Faustine. Au travers de ce voyage, elle souhaite en effet apporter son soutien à « l'Association Française du Syndrome de Lowe -ASL ». Cette maladie rare cause des handicaps physiques et intellectuels très lourds et touche uniquement les garçons (gène défectueux sur le chromosome X). L'ASL a pour objectifs de soutenir les familles des malades, d'informer et de sensibiliser le public sur cette maladie et d'aider au financement de la recherche en ce domaine.

Il sera possible de suivre le périple de Faustine sur les réseaux suivants :

- Instagram : <https://www.instagram.com/footloosebybike/>

- Facebook : <https://m.facebook.com/Footloose-by-bike-103831008871067/>

-Site internet : <https://footloose-by-bike.hubside.fr/>

Faustine Orveillon a aussi mis en ligne « une cagnotte » et les sommes récoltées seront reversées à l'association. Voici le site de versement en ligne :

<https://globedreamers.com/crowdfunding/voyage/footloose-by-bike-sur-les-traces-dharry-potter-pour-le-syndrome-de-low>

Bonne route Faustine



SOLIDARITE UKRAINE

Nous nous croyions à l'abri dans notre Europe construite pour la paix. Et voici que la guerre frappe à notre porte envoyant sur les routes des millions de réfugiés ukrainiens.

Nous ne pouvons pas rester de marbre face à ces situations de détresse, d'autant plus qu'il s'agit d'Européens proches voisins. Mais comment agir ? Voici quelques pistes.

HÉBERGEMENT

> Recensement des offres d'hébergement dans les Côtes d'Armor

Pour les personnes morales (collectivités, associations, entreprises), un formulaire numérique a été mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>
Ce formulaire hébergé sur le site « démarches-simplifiées » permettra à la Préfecture des Côtes d'Armor de disposer, en temps réel, des offres d'hébergement.

Pour les personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers) qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens, elles peuvent se signaler sur le site : <https://parrainage.refugies.info/>
Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec l'association référente au niveau départemental en vue d'apporter un accompagnement social auprès des personnes déplacées.
Dans cette perspective, a été identifiée, dans les Côtes d'Armor, l'association COALLIA, référente pour l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine. Cette association, recensée sur la plateforme refugies.info, sera mise en relation directement avec les particuliers souhaitant se mobiliser.

S'agissant de la commune de Jugon-les-lacs, il est envisagé qu'elle mette à disposition **deux logements communaux**. Toutefois ces appartements ne sont pas meublés. Si donc certains habitants disposent de **meubles inemployés en bon état** (lits, commodes, petites armoires...), la commune est preneuse. Il est demandé aux personnes concernées de les conserver chez eux dans l'immédiat (nettoyage des locaux et accord de la Préfecture) et de se signaler en mairie de Jugon-les-Lacs (accueil2@jugonleslacs-cn.fr - tél : 02 96 31 61 62). Merci d'avance.

Si des réfugiés arrivent à Jugon, il conviendra également de mettre en place **une équipe d'accompagnement** pour les aider dans leurs différentes démarches. La commune va y travailler en lien avec les associations concernées. Néanmoins les personnes d'ores et déjà volontaires peuvent se signaler en mairie.

SOLIDARITÉ

> Informations pratiques

Collectivités, particuliers et entreprises peuvent contribuer de multiples manières à l'aide aux ressortissants ukrainiens.

Activation du FACECO dans les collectivités locales

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a activé **le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)** afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires.

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit. Jugon-les-lacs Commune Nouvelle sera prochainement amenée à se positionner sur une participation à ce fonds.

Un mode d'emploi est disponible sur le site France diplomatie pour les collectivités territoriales souhaitant contribuer financièrement au FACECO :

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/article/fonds-d-action-exterieure-des-collectivites-territoriales-faceco#sommaire_4

Recensement des initiatives citoyennes dans la commune

Par ailleurs, les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens, comme il l'a été précédemment indiqué, sont invitées à se signaler sur le site : <https://parrainage.refugies.info/>

Elles peuvent aussi faire part de leurs initiatives à la mairie, ce qui n'empêche aucunement de prendre contact avec les associations reconnues d'utilité publique qui elles-mêmes déploient d'importants moyens pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens. Elles peuvent recevoir des dons en numéraire via leurs comptes en ligne.

Fonds de concours des entreprises

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) propose par ailleurs aux entreprises de contribuer financièrement à un fonds de concours afin d'exprimer concrètement la solidarité de l'entreprise. Les contributions financières ainsi recueillies permettront à l'Etat, en complément des actions déjà mises en œuvre, d'acheter des matériels de première urgence adaptés aux besoins des populations victimes et de les acheminer, et de conduire des actions en matière d'aide humanitaire d'urgence avec des partenaires sélectionnés.

Il s'agit de l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux entreprises de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence à l'étranger, la coordination des actions mises en œuvre étant assurée par **le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du MEAE**.

Les entreprises intéressées peuvent contribuer en effectuant un virement auprès de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE) :

DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ETRANGER
Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)
Code Banque : 30001 - Code Guichet : 00589
Compte n° : A44A00000000 Clé RIB : 13
IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013 BIC : BDFEFRPPCCT